

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2022

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 866

présenté par
M. Lainé et Mme Mette

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 306, insérer l'alinéa suivant :

« Les personnes pilotant des aéronefs ultra-légers motorisés et autres engins volants se trouvant dans les nombreux aérodromes qui recouvrent notre territoire, peuvent assurer un guet aérien visant à prévenir les départs ou les reprises des feux de forêt. Ce guet aérien serait complémentaire aux systèmes de surveillance des feux de forêt déjà existants. Il s'agira sur les territoires à « haut risque de feux », ou susceptibles de l'être dans l'avenir, de former des pilotes au risque incendie dans l'optique de constituer des réserves aériennes citoyennes de surveillance des incendies. Ces réserves aériennes citoyennes de surveillance des incendies seront directement en lien avec les services compétents d'intervention. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'actualité de cet été 2022 a montré que nous étions entrés dans une ère propice aux méga-feux. Les causes sont multiples (changement climatique, mauvaise gestion des forêts, manque de moyens dans la lutte contre les incendies ...), mais il nous faut réfléchir à des moyens immédiats pour réduire le risque au maximum pour les prochains étés. La loi d'orientation et programmation du ministère de l'intérieur (LOPMI) cherche à anticiper les risques de demain pour mieux y répondre dans les cas où nous aurions à faire face à une crise. Ces risques doivent être compris de tous car le citoyen concourt également à la sécurité civile ; d'où la volonté pour le ministère de l'intérieur de « développer la culture du risque chez nos concitoyens ».

Cette culture du risque peut servir dans la lutte contre les feux de forêt en y associant les personnes pilotant des ULM et autres engins volants ultra-légers. Notre territoire est constitué de nombreux aérodromes se trouvant parfois dans des zones à « haut risque de feux ». L'aérodrome de Biscarosse

au cœur des Landes en est un bon exemple.

Ces pilotes passionnés qui cumulent chaque année de nombreuses heures de vol pourraient participer, de manière complémentaire et occasionnelle, à la surveillance des départs ou des reprises des feux. Les ULM ont cet avantage de pouvoir survoler de longues distances tout en consommant très peu de carburant.

En formant une réserve aérienne citoyenne de surveillance des incendies, ils seront directement en lien étroit avec les services compétents d'intervention. Une réaction rapide et efficace de ces pilotes pourrait sauver des milliers d'hectares de forêt tous les ans.